

Chronologie :

4 février 2019

La gérante d'immeuble tente d'ouvrir l'appartement du deuxième étage, en vain. L'habitant présent lui ouvre. Sa réaction ("ah voilà !") ne laisse pas transparaître une grande surprise. L'habitant lui transmet son identité et son contact téléphonique. Dans la matinée, les habitant.e.s de l'appartement recontactent la gérante par téléphone, lui disant vouloir trouver un accord. La gérante d'immeuble leur demande d'écrire au plus vite un courrier recommandé en ce sens, ce qui est fait le jour même (cf. courrier du 4 mars 2019).

Mercredi 6 février

Les habitant.e.s rappellent la gérante d'immeuble. Celle-ci leur communique que leur demande est entre les mains de sa hiérarchie et qu'elle n'a pas plus d'information à donner.

Mardi 12 février

Les habitant.e.s rappellent la gérante d'immeuble. Comme précédemment, celle-ci leur communique que leur demande est entre les mains de sa hiérarchie et qu'elle n'a pas plus d'information à donner. L'habitant en contact lui laisse son adresse mail afin que la réponse leur soit communiquée au plus vite.

Jeudi 15 février

La GIM envoie une réponse (cf. lettre du 15 février) à une mauvaise adresse électronique. La gérante d'immeuble ne s'inquiète pas que les habitant.e.s de l'appartement en question ne répondent pas, alors qu'il et elle avaient montré des signes évidents d'urgence et indiscutablement prouvé leur réactivité.

Lundi 4 mars

Un dénommé "Boiron" de la police laisse un message téléphonique à l'habitant en contact lui demandant de le recontacter.

Mardi 5 mars

L'habitant tente de le rappeler dans la matinée, en vain. Ce Monsieur Boiron le rappelle dans l'après-midi et l'informe que les habitant.e.s auraient reçu une lettre datée du 15 février de la part de la GIM, notifiant qu'elle ne rentrerait pas en matière et que par conséquent, ce dénommé Boiron allait procéder à l'évacuation des habitant.e.s du 2ème étage. Ce dénommé Boiron tire sa légitimité du dépôt d'une plainte pénale pour violation de domicile déposée par la Ville de Genève. L'habitant lui répond qu'il n'a pas connaissance de ce courrier et qu'il considère être encore en négociation avec la GIM. Le même jour, les habitant.e.s de l'appartement du deuxième étage envoient un courrier recommandé à la gérante d'immeuble proposant un Contrat de Prêt à Usage (CPU) comme base de négociation en regard de l'appartement qu'il et elle habitent.

Mercredi 6 mars

Ce M. Boiron recontacte l'habitant et lui communique une date d'expulsion, le jeudi 14 mars à 10h.

L'habitant tente de joindre la gérante d'immeuble. Sa secrétaire l'informe « que la gérante d'immeuble n'a rien de plus à lui dire et qu'il faut se référer à son dernier courrier ». L'habitant lui demande de le renvoyer à la bonne adresse, ne l'ayant pas reçu, ce qui est fait dans la journée, par email. Il la sollicite tout de même pour un entretien téléphonique, en vain. Le mail contient la réponse du 15 février et une réponse au courrier du jour précédent. Le premier courrier spécifie que les habitant.e.s doivent s'inscrire à la GIM afin que celle ci puisse rentrer en matière et les considérer comme demandeur/euse. Le deuxième courrier, daté du 6 mars, ne mentionne pas la proposition de CPU faite pas les habitant.e.s, et la GIM les informe de se "référer aux échanges avec Mr Boiron de la BRIC, en charge de l'affaire".

Jeudi 7 mars

Les habitant.e.s de l'appartement du deuxième étage renvoient un courrier à la gérante d'immeuble, faisant référence aux réponses de la GIM. Il et elle annoncent qu'un dossier d'inscription à la GIM sera déposé le lendemain, comme demandé dans la première réponse de la GIM (cf. courrier du 15 février). Il et elle interpellent également la GIM sur la menace d'expulsion faite par ce dénommé Boiron, indiquant que ce procédé semble douteux et illicite, et qu'il et elle aimerait rentrer en négociation pour conserver leur logement.

Vendredi 8 mars

Les habitant.e.s de l'appartement du deuxième étage déposent leur dossier d'inscription à la GIM, qui est reçu.

Samedi 9 mars

Est constituée **une association de défense (La Navette)** avec les deux autres appartements occupés au premier étage et au rez-de-chaussée, solidaires contre ces tentatives d'expulsion. La conseillère administrative Mme Sandrine Salerno est ensuite informée par l'association de la situation générale de l'immeuble, avec copie à la GIM. La navette souhaite donc négocier une solution pour les habitant.e.s des trois appartements.

Le même jour la SURVAP, association des habitant.e.s des Pâquis, envoie un courrier dénonçant les pratiques de laisser vide des appartements plutôt que leur rénovation en vue d'y loger des personnes.

Lundi 11 mars

Les habitant.e.s tentent de contacter la gérante d'immeuble en vain (« celle-ci est en séance »). Un mail est envoyé à cette dernière ainsi qu'à Mme Sandrine Salerno, demandant un rendez-vous, ou un contact (email ou appel téléphonique) pour le lendemain.

Mardi 12 mars

Les habitant.e.s tentent de contacter la gérante d'immeuble en vain (« celle-ci est en séance »), malgré la promesse faite par celle-ci de les rappeler au plus vite.

14h00: Ils/elles contactent le secrétaire de Mme Sandrine Salerno, demandant une réponse rapide, au moins concernant la menace d'expulsion de ce M. Boiron (qui s'avèrerait être le chef de la BRIC). La réponse qu'il leur est donnée est la suivante : « nous ne pouvons pas vous répondre immédiatement, mais nous vous recontactons dans la journée. »

15h49 : les habitant.e.s, sans réponse, recontacte le secrétaire de Mme Sandrine Salerno : « Nous ne pouvons pas vous répondre, nous vous enverrons un courrier. », sans prendre compte de ce que représente la menace d'une expulsion imminente pour les habitant.e.s.

Le même jour, un avocat écrit un courrier recommandé à Mme Sandrine Salerno expliquant le caractère illicite de l'expulsion prévue.

Mercredi 13 mars

Matinée : plusieurs tentatives de joindre la gérante d'immeuble, mais « celle-ci est en séance ».

09h36 : Les habitant.e.s entrent en contact avec le secrétaire de Mme Sandrine Salerno. Ils/elles demandent à nouveau que l'expulsion soit repoussée. Réponse : « on va voir ce qu'on peut faire, je vous recontacte si j'ai des nouvelles. »

11h36 : Les habitant.e.s recontactent le secrétaire de Mme Sandrine Salerno. « Mme Salerno a renvoyé votre dossier à la GIM. Elle n'est pas responsable, la plainte est liée au bailleur, qui est la GIM. Voyez avec eux (sic). »

11h42: les habitant.e.s tentent de contacter la gérante d'immeuble en vain (« celle-ci est en séance »). Acculé.e.s, ils/elles informent le secrétaire que sans réponse claire de la part de la GIM concernant l'expulsion, ils/elles contacteront la presse.

13h55: un email est envoyé à Mme Sandrine Salerno et la gérante d'immeuble. Celui-ci fait part de l'énerverment des habitant.e.s face au mur de silence et « au jeu de ping-pong » auquel se livre le secrétariat de la GIM et la magistrate. Les habitant.e.s précisent dans cet email que sans nouvelles de la part de la GIM avant 15h, une conférence de presse sera organisée le lendemain afin d'accueillir les policiers de la BRIC menaçant d'évacuer l'appartement du 2ème étage.

14h36: Mme Sylvie Bietenhader, cheffe de la GIM, envoie un email indiquant qu'une procédure d'évacuation va être déposée le vendredi suivant (sous-entendant que l'expulsion par la BRIC le lendemain n'aura pas lieu). Elle suggère par ailleurs de prendre contact avec l'adjoint de direction responsable de l'unité action sociale, qui s'occupe des inscriptions à la GIM (Services sociaux de la Ville de Genève), sans autres explications.

15h26: Un rendez-vous est pris avec la personne susmentionnée. Cette dernière assure par ailleurs que la BRIC ne se présentera pas le matin suivant.

17h01: Mme Sandrine Salerno répond au mail de l'après-midi. Elle renvoie les habitant.e.s vers "vers le service compétent, soit la Gérance immobilière municipale". Par ailleurs elle répète que les logements occupés sont "insalubres".

Jeudi 14 mars

15h30 : l'adjoint de direction responsable de l'unité action sociale informe les deux habitant.e.s du 2ème que leur dossier d'inscription a bien été reçu, accepté et qu'ils/elles ne « seront pas pénalisés.e.s ». Autrement dit les deux habitant.e.s se verront peut-être attribuer un logement dans un délai inconnu. Par ailleurs, il n'a aucun pouvoir pour signer un quelconque contrat concernant les appartements occupés. Par conséquent, les habitant.e.s ne comprennent pas le sens de ce rendez-vous.

Vendredi 15 mars

La SURVAP reçoit une réponse à son courrier du 9 mars adressé à Mme Sandrine Salerno, mais de Mme Bietenhader, cheffe de service de la GIM. Elle répète que les logements sont "insalubres" et "que la Ville de Genève ne laisse en aucun cas volontairement les logements d'un immeuble [...] se dégrader". Elle répète également que "la plainte pénale qui a été ainsi déposée est maintenue" et "qu'une requête en évacuation sera déposée." Les habitant.e.s des trois appartements sont concernés.e.s par la requête d'évacuation, déposée selon les dires de la GIM à cette date.

Lundi 18 mars

Un courrier recommandé est reçu par Mme. Bietenhader, la cheffe de service, par l'association la Navette, afin de demander un entretien pour ouvrir les négociations. Ils et elles réexpliquent que des travaux suffisants ont été fait dans ces appartements pour qu'elles, illes puissent y habiter.

En parallèle, deux habitant.e.s reçoivent un mandat de comparution de la part de la BRIC (brigade de ce certain M.Boiron) au motif d'une "Audition suite au dépôt d'une plainte pour violation de domicile".

Vendredi 22 mars

Une réponse de Mme. Bietenader est envoyé a l'association la Navette, comme quoi la GIM ne veut pas rentrer en matière, puisque ces lieux sont soi disant insalubre. La navette se demande si elle prend la peine de lire ses courriers.

Les milieux associatif, culturel et politique commencent à témoigner leur soutien aux habitant.e.s menacés.e.s d'expulsion en interpellant la GIM par courrier. Ils leur demandent entre-autre d'entrer en négociation avec l'association la Navette.

Signataires des différentes lettres de soutien:

Association Conseil Général Lissignol

Prenons La Ville

SURVAP - association des habitant.e.s des Pâquis

Librairie Fahrenheit

Librairie La Dispersion

Collectif autonome D

Porteous - centre autogéré

CUAE - Faîtière des associations de l'Université de Genève

La Cigüe - coopérative de logements pour étudiant.e.s

L'Usine - centre culturel autogéré

SSP (syndicat des services publics)

Solidarités

Jeunes Révolutionnaires Genève (JRG)

Association Xenope

UNIA - syndicat

Collectif des associations des habitant.e.s de quartier (lettre va être envoyée)

Ensemble à Gauche

Le Silure

Locataires du 38 Navigation

L'Algim

La Buvette

Pré en bulle

lundi 25 mars

L'association la Navette répond au courrier de Mme. Bietenhader et répète une fois de plus que les appartements occupés ont été rénovés et sont donc habitables. De plus, elle réitère sa volonté de dialogue et demande une rencontre avec la GIM afin de discuter convenablement de l'issue de la situation au 38 rue de la Navigation.

jeudi 28 mars

Un architecte vient faire une expertise des 3 appartements afin d'établir "si leur état constitue une raison suffisante - par le danger qu'il ferait courir aux personnes qui s'y trouveraient - pour exiger l'évacuation de ces logements d'ici les futurs travaux pour les laisser ensuite vides jusqu'à ceux-ci"

Il en résulte que ces appartements ne sont pas insalubres et qu'il n'y a l'or pas de raison d'invoquer cet argument pour motif de non-utilisation de ceux-ci.

lundi 8 avril

Sandrine Salerno reçoit un courrier recommandé de l'association la Navette. Celui-ci lui demande, face à l'indifférence de la GIM suite aux avances de l'association la Navette, de participer à débloquent la situation et d'avoir une position clair vis-à-vis de la situation urgente et précaire des habitant.e.s des 3 appartements. Est joint à ce courrier l'expertise de l'architecte.

Nous n'avons pour l'instant aucune réponse.